Les impôts permettent, par la solidarité,



- de redistribuer la richesse et rendre accessibles de multiples services collectifs et d'intérêt général tels que, l'enseignement, les crèches, l'information, les soins de santé, la culture, les transports, la communication, la justice, etc.
- √ de réduire la pauvreté par les allocations sociales,
- d'investir dans le développement durable par la recherche et les services publics de qualité.

Pour ces raisons, contrairement à un discours néfaste trop largement répandu, nous pouvons être fiers de participer à une société démocratique de solidarité entre ses membres.

Vive l'Impôt...







Cependant, pour que cette solidarité fonctionne de manière satisfaisante, il faudrait qu'elle soit justement répartie.

Or, il faut reconnaître que nous sommes loin du compte*:

- les revenus du travail sont plus lourdement imposés que les autres types de revenus,
- ✗ la suppression des plus hauts niveaux d'imposition et les cadeaux fiscaux aux entreprises minent la progressivité de l'impôt,
- les précomptes immobiliers et impositions communales sont d'autant plus importants que l'on habite une commune pauvre,
- une part importante de fraude permet d'éluder une partie de ces contributions
- différents revenus tels que les plus-values des actions échappent à l'impôt,
- le secret bancaire fiscal, la faible taxation des revenus du capital et l'absence d'impôt sur la fortune font de la Belgique un des 72 paradis fiscaux du monde.

... mais l'Impôt JUSTE

Avec le Réseau pour la Justice Fiscale, le CIEP demande

- ✓ la levée du secret bancaire fiscal
- √ l'établissement d'un cadastre des patrimoines financiers
- √ l'imposition progressive des fortunes

Vous estimez, comme nous, que **l'impôt est nécessaire mais** devrait être **corrigé**, vous souhaitez mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement complexe de la fiscalité en Belgique, vous voulez débattre et agir pour un impôt plus juste, rejoignez les groupes de réflexion, participez aux formations organisées par le Ciep dans votre région.



Informations: 02.246.38.41-42 www.ciep.be

^{*} Dans son ouvrage: « Didier Reynders, L'homme qui parle à l'oreille des riches », Marco Van Hees montre par des exemples réalistes, que l'imposition totale des revenus peut aller jusqu'à 51% ou seulement 6% selon les richesses, avantages et lieux d'habitation etc.